



PRÉFECTURE DE SAINT-BARTHÉLEMY ET SAINT-MARTIN

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Communiqué de presse

Covid-19 : une stratégie de déconfinement à Saint Martin en cours d'élaboration

6 mai 2020

La Préfecture rappelle que la stratégie de déconfinement de Saint-Martin est toujours en cours d'élaboration, en lien avec la Collectivité de Saint-Martin. Des réunions se tiennent cette semaine afin de préciser le calendrier d'application des mesures.

Un plan de déconfinement évolutif

Dès sa rédaction finalisée, la Préfecture transmettra le plan de déconfinement établi en partenariat avec la Collectivité de Saint-Martin au Ministère des Outre-mer qui en validera la faisabilité. Ce plan est amené à évoluer en fonction de l'état sanitaire de notre territoire et des résultats de la campagne de tests actuellement en cours dans les quartiers qui nous imposent la prudence.

Dans l'attente de la validation de ce document, la Préfecture applique et communique sur les mesures prises par le Gouvernement à mettre en œuvre à Saint-Martin.

L'autorisation de baignade dépend des résultats des tests de qualité de l'eau réalisés par l'ARS

La réouverture des plages à la seule activité de baignade est soumise à l'accord préalable de l'ARS qui réalise les analyses de la qualité des eaux. À ce jour, **les résultats de ces prélèvements ne sont pas connus**. La baignade reste donc interdite.

Conformément aux annonces du Président de la République, la reprise de l'école est annoncée le 11 mai

La réouverture des écoles à la date du 11 mai est maintenue. S'agissant des établissements publics, les échanges se poursuivent avec la Collectivité de Saint-Martin et le Rectorat afin de déterminer les conditions de reprise.

La réouverture des commerces est soumise au respect du protocole sanitaire

Une réunion se tient aujourd'hui en Préfecture avec la Collectivité de Saint-Martin et l'ensemble des acteurs pour déterminer **la date et les conditions de réouverture des commerces, des bars et des restaurants**. Avant toute réouverture, chaque établissement devra se conformer à un protocole sanitaire strict et s'assurer du respect des mesures barrière. La mise en place de ces dispositifs pourra être contrôlée par les services de l'État.

Pour vaincre l'épidémie, chacun doit être respectueux des consignes de confinement et se tenir informé des nouvelles mesures sur les sites et pages officiels de l'ARS et de la Préfecture.